GEDI VEPRO

Fabricant de Vêtements Professionnels

DECLARATION UE DE CONFORMITE

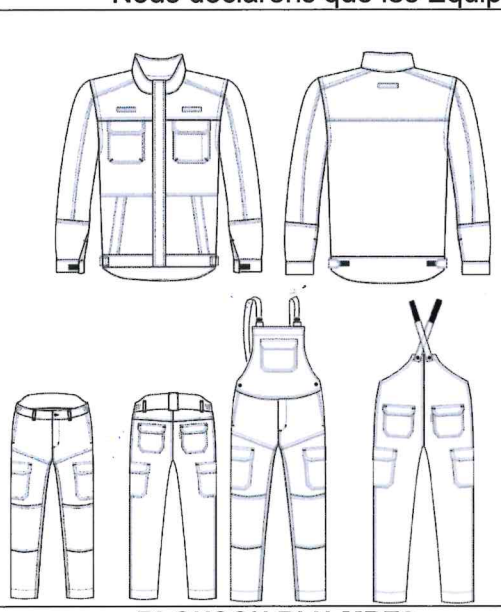
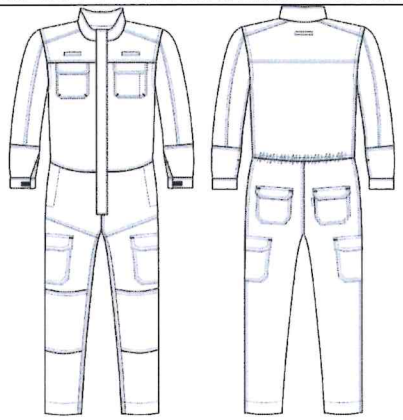
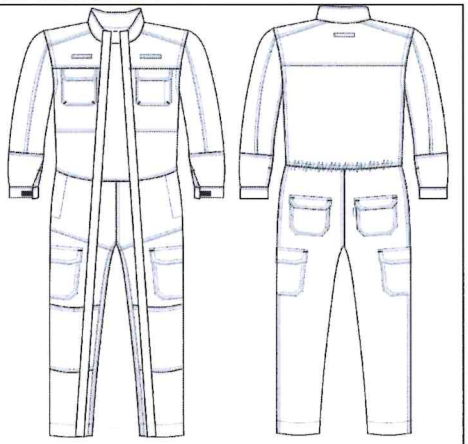
«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection** :

127 rue Jules Bournet 03100 Montluçon - France

Tél. +(33) 47 008 008 0

Nous déclarons que les Equipements de Protection Individuelle neufs suivants :

		
BLOUSON BLN-MRE2 Avec PANTALON ou COTTE réf. PANT MRE2 ou réf. COT MRE2	**COMBINAISON réf. COMB MRE2**	
AET N°CER26/03/0018.C1 Valable jusqu'au 05/03/2031		

Sont des EPI de catégorie III conformes à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement européen EPI n°2016/425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle.

Ont reçu leur Attestation d'Examen UE de Type délivrées par TTS (Total Testing Service), Organisme Notifié N°2959, Rue de l'Echauffourée 1 CART, 7700 Mouscron – Belgique.

Sont soumis à la procédure d'évaluation annuelle de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon les modalités du module C2 assuré par TTS.

Ces EPI répondent aux normes suivantes :

		EN ISO 13688-2013+A1-2021		
				
A1B1C1E2F1	**A1 classe 1**		**Type 6**	**APC 1**
EN ISO 11612 :2015	EN ISO 11611 :2015	EN 1149-5 :2018	EN 13034 2005 + A1 :2009	EN 61482-2 :2020

La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant.

Fait à Montluçon, le 05/03/2026

Par Antoine Rousselin, Directeur Général de GEDIVEPRO

GEDIVEPRO
Z.A.C de Pasquis - 127, Rue Jules Bournet
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 08 00 80- Fax 04 70 08 20 39
Siret : 339 901 522 - RC 87 B 5